

FLERS AGGLO Ex Commune de St Pierre Du Regard

Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'eau potable

Exercice 2016

Rédacteur (mandataire) : Syndicat Départemental de l'Eau de l'Orne - www.sde61.fr

Rapport relatif au prix et à la qualité du service public de l'eau potable pour l'exercice présenté conformément à l'article L22245 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007. Les informations sur fond bleu sont obligatoires au titre du décret.

Tout renseignement concernant la réglementation en vigueur et la définition et le calcul des différents indicateurs peut être obtenu sur le site www.services.eaufrance.fr, rubrique « l'Observatoire »

INDICE	DATE	MODIFICATIONS
V0	30/11/2017	Version initiale
V1	09/01/2018	Compléments
V2	11/01/2018	Modification p 12 (Total des recettes de la collectivité)
V3		

Table des matières

1.	Carac	térisation technique du service	3
	1.1.	Présentation du territoire desservi	3
	1.2.	Mode de gestion du service	3
	1.3.	Estimation de la population desservie (D101.1)	4
	1.4.	Nombre d'abonnés	4
	1.5.	Eaux brutes	5
	1.5.1.	Prélèvement sur les ressources en eau	5
	1.5.2.		
	1.6.	Eaux traitées	
	1.6.1		
	1.6.2		
	1.6.3		
	1.6.4.		
	1.6.5		
	1.6.6. 1.7.	. Volume consommé autorisé Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)	
_			
2.		cation de l'eau et recettes du service	
	2.1.	Modalités de tarification	
	2.2.	Facture d'eau type (D102.0)	
	2.3.	Recettes	
3.	Indica	ateurs de performance	13
	3.1.	Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1)	
	3.2.	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B)	
	3.3.	Indicateurs de performance du réseau	
	3.3.1.	,	
	3.3.2.		
	3.3.3.	1 ,	
	3.3.4. 3.4.	. Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2)	
4.		cement des investissements	
	4.1.	Branchements en plomb	
	4.2.	Montants financiers	
	4.3.	État de la dette du service	
	4.4.	Amortissements	
	4.5.	Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et ances environnementales du service	
	4.6.	Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibér	
		du dernier exercice	
_			
5.		ns de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau	
	5.1.	Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P109.0)	
	5.2.	Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)	
6.	Table	au récapitulatif des indicateurs	22

1. Caractérisation technique du service

1.1. Présentation du territoire desservi

Le service est géré au niveau communal	
Nom de la collectivité : SAINT PIERRE-DU-REGARD	
• Caractéristiques (commune, EPCI et type, etc.) : Com	mune
 Compétences liées au service : Production, Protectio Stockage, Distribution 	n de l'ouvrage de prélèvement, Traitement, Transfert,
Territoire desservi (communes adhérentes au service	e, secteurs et hameaux desservis, etc.) : Sans objet
Existence d'une CCSPL Oui	☑ Non
 Existence d'un schéma de distribution Oui, date au sens de l'article L2224-7-1 du CGCT 	d'approbation* : Non
Existence d'un règlement de service	d'approbation [*] : Non
• Existence d'un schéma directeur Oui, date o	d'approbation*:
Le service est exploité en délégation de service public : a	affermage
Nature du contrat :	
 Nombre d'avenants et nature des avenants : Avenant N° 1 prenant effet au 07/12/2016 : Loi B unique 	rottes – gestion des impayés – mise en place du guichet
	Nom de la collectivité : SAINT PIERRE-DU-REGARD Caractéristiques (commune, EPCI et type, etc.) : Com Compétences liées au service : Production, Protectio Stockage, Distribution Territoire desservi (communes adhérentes au service Existence d'une CCSPL

^{*} Approbation en assemblée délibérante

1.3. Estimation de la population desservie (D101.1)

Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'eau potable sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Le service public d'eau potable dessert 1 346 habitants au 31/12/2016 (1 346 au 31/12/2015).

1.4. Nombre d'abonnés

Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'eau potable dessert 664 abonnés au 31/12/2016 (668 au 31/12/2015).

La répartition des abonnés par commune est la suivante :

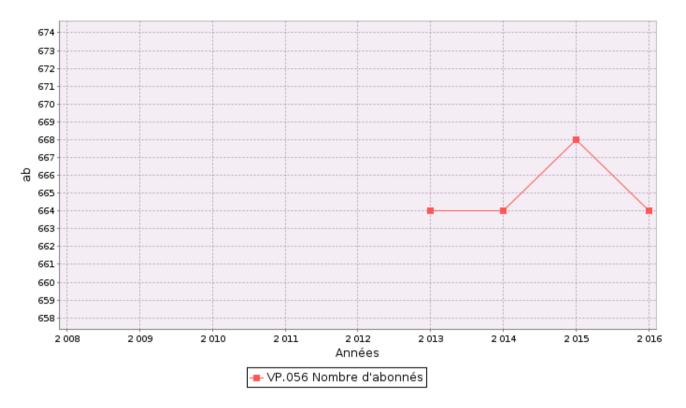
Commune	Nombre total d'abonnés 31/12/2015	Nombre total d'abonnés au 31/12/2016	Variation en %
Saint Pierre du Regard	668	664	-0,6%
Total	668	664	-0,6%

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement) est de 27,96 abonnés/km au 31/12/2016

Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonnés) est de 2,03 habitants/abonné au 31/12/2016 (2,01 habitants/abonné au 31/12/2015).

La consommation moyenne par abonné (consommation moyenne annuelle domestique + non domestique

rapportée au nombre d'abonnés) est de 66,87 m³/abonné au 31/12/2016. (61,11 m³/abonné au 31/12/2015).



1.5. Eaux brutes

1.5.1. Prélèvement sur les ressources en eau

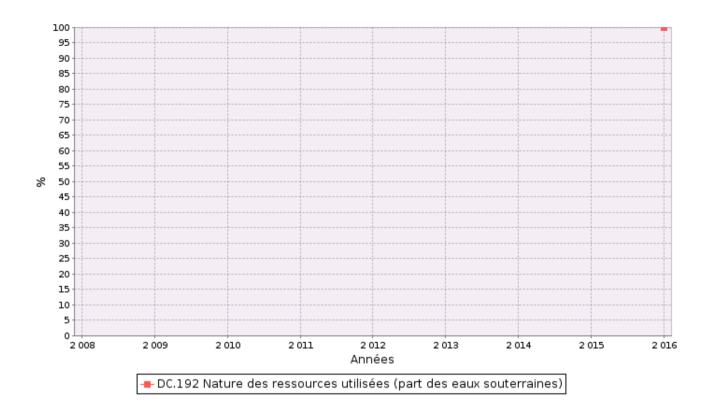
Le service public d'eau potable prélève nd m³ pour l'exercice 2016 (_____ pour l'exercice 2015).

Ressource et implantation	Nature de la ressource	Débits nominaux	Volume prélevé durant l'exercice 2015 en m ³	Volume prélevé durant l'exercice 2016 en m ³	Variation en %
Forage "L'Etre" 1	souterraine	1 200 m³/;			%
Forage "L'Etre" 2	souterraine	1 200 m³/j			%
Total				nd	%

Nd: non disponible

(1) débits et durée de prélèvement autorisés par l'arrêté de DUP (préciser les unités). Si la ressource ne nécessite pas de traitement, le volume prélevé peut être égal au volume produit)

Pourcentage des eaux souterraines dans le volume prélevé : 100%.

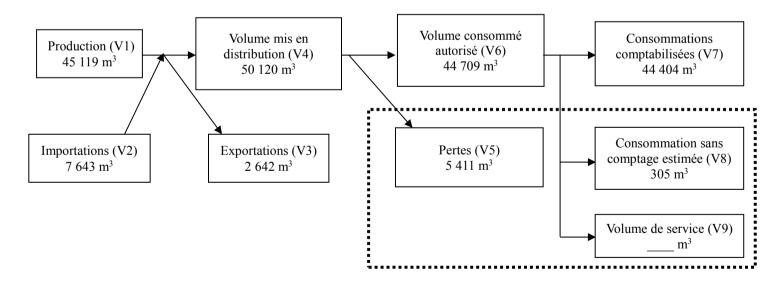


1.5.2. Achats d'eaux brutes

Sans objet

1.6. Eaux traitées

1.6.1. Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2016



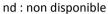
1.6.2. Production

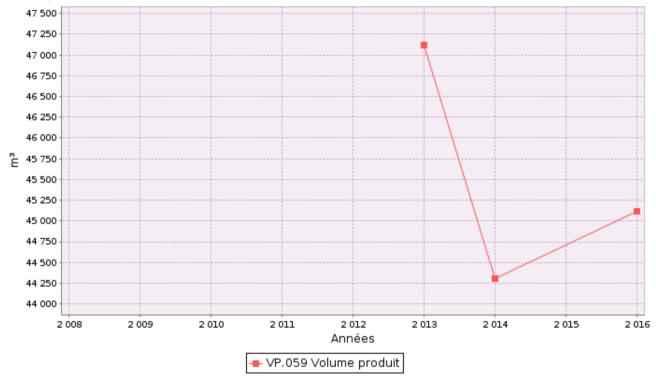
Le service a une station de traitement.

Nom de la station de traitement	Type de traitement
Station de production de l'Etre	Stérilisation (chlore gazeux)

Le volume produit total peut différer du volume prélevé (usines de traitement générant des pertes par exemple).

Ressource	Volume produit durant l'exercice 2015 en m ³	Volume produit durant l'exercice 2016 en m ³	Variation des volumes produits en %	Indice de protection de la ressource exercice 2016
Forage "L'Etre" 1	nd	22 559	%	60
Forage "L'Etre" 2	nd	22 560	%	60
Total du volume produit (V1)		45 119	%	60





1.6.3. Achats d'eaux traitées

Fournisseur	Volume acheté durant l'exercice 2015 en m ³	Volume acheté durant l'exercice 2016 en m ³	Variation des volumes achetés en %	Indice de protection de la ressource exercice 2016
Communauté d'Agglomération du pays de Flers - Damécent	7 585	7 643	0,8%	nd
Total d'eaux traitées achetées (V2)	7 585	7 643	0,8%	

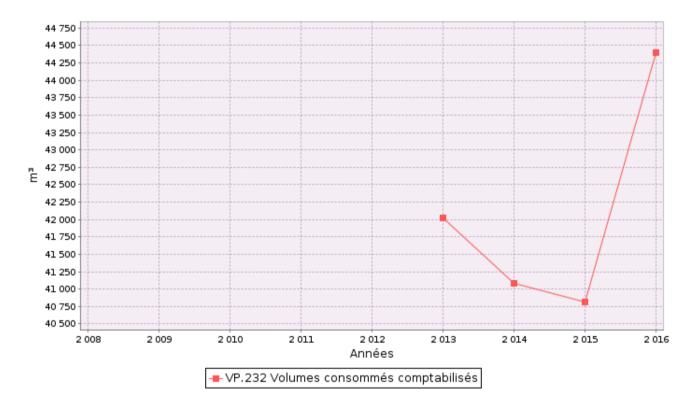
Nd non disponible

1.6.4. Volumes vendus au cours de l'exercice

Acheteurs	Volumes vendus durant l'exercice 2015 en m ³	Volumes vendus durant l'exercice 2016 en m³	Variation en %
Abonnés domestiques ⁽¹⁾	40 329	44 404	10,1%
Abonnés non domestiques	493	0	-100%
Total vendu aux abonnés (V ₇)	40 822	44 404	8,8%
Communauté d'Agglomération du pays de Flers – Le Haut theil	2 514	2 642	5,1%
Service de ⁽²⁾			
Total vendu à d'autres services (V₃)	2 514	2 642	5,1%

⁽¹⁾ Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

⁽²⁾ Dans le cas où la collectivité vend de l'eau traitée à d'autres services d'eau potable.



1.6.5. Autres volumes

	Exercice 2015 en m3/an	Exercice 2016 en m3/an	Variation en %
Volume consommation sans comptage (V8)	130	205	0.070/
Volume de service (V9)	178	305	-0,97%

Commentaire concernant le volume consommé sans comptage : comprend le volume de service du réseau

1.6.6. Volume consommé autorisé

	Exercice 2015 en m3/an	Exercice 2016 en m3/an	Variation en %
Volume consommé autorisé (V6)	41 130	44 709	8,7%

1.7. Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)

Le linéaire du réseau de canalisations du service public d'eau potable est de $\frac{23,75}{23}$ kilomètres au $\frac{31}{12}$ kilomètres au $\frac{31}{12}$

2. Tarification de l'eau et recettes du service

2.1. Modalités de tarification

La facture d'eau comporte obligatoirement une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, location compteur, etc.).

Les tarifs applicables aux 01/01/2016 et 01/01/20	17 sont les suivants :
Frais d'accès au service :	€ au 01/01/2016
	€ au 01/01/2017

Tarifs	Au 01/01/2016	Au 01/01/2017		
Part de la collectivité				
Part fixe (€ HT/an)				
Abonnement DN 15mm y compris location du compteur	€	8,19 €		
Abonnement ⁽¹⁾ DN				
Part proportionnelle (€ HT/m³)				
Prix au m³	€/m³	0,2663 €/m³		
Autre :	€	€		
Part du déléga	ataire			
Part fixe (€ HT/an)				
Abonnement ⁽¹⁾ y compris location du compteur	€	25,69 €		
Part proportionnelle (€ HT/m³)				
Prix au m³	€/m³	1,2054 €/m³		
Taxes et redev	ances			
Taxes				
Taux de TVA ⁽²⁾	%	5,5 %		
Redevances				
Prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'eau)	€/m³	0,075 €/m³		
Pollution domestique (Agence de l'Eau)	€/m³	0,38 €/m3		
VNF Prélèvement	€/m³	0 €/m³		
Autre :	€/m³	0 €/m³		

⁽¹⁾ Rajouter autant de lignes que d'abonnements

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

➤ Délibération N° 2016-043 du 03/12/2016 effective à compter du 01/01/2017 fixant les tarifs du service d'eau

⁽²⁾ L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les communes et EPCI de moins de 3000 habitants, et obligatoire pour les communes et EPCI de plus de 3000 habitants et en cas de délégation de service public.

2.2. Facture d'eau type (D102.0)

Les tarifs applicables au 01/01/2016 et au 01/01/2017 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE ($120 \text{ m}^3/\text{an}$) sont :

Facture type	Au 01/01/2016 en €	Au 01/01/2017 en €	Variation en %		
Part de la collectivité					
Part fixe annuelle		8,19	%		
Part proportionnelle		31,96	%		
Montant HT de la facture de 120 m3 revenant à la collectivité		40,15	%		
Part du délégataire (en	cas de délégation de s	ervice public)			
Part fixe annuelle		25,69	%		
Part proportionnelle		144,65	%		
Montant HT de la facture de 120 m³ revenant au délégataire		170,34	%		
Тах	es et redevances				
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'Eau)		9,00	%		
Redevance de pollution domestique (Agence de l'Eau)		45,60	%		
VNF Prélèvement :		0,00	%		
Autre:		0,00	%		
TVA		14,58	%		
Montant des taxes et redevances pour 120 m³		69,18	%		
Total		279,67	%		
Prix TTC au m ³		2,33	%		

ATTENTION : l'indicateur prix prend en compte l'ensemble de la compétence de la production à la distribution.

Les volumes consommés sont relevés avec une fréquence annuelle

La facturation est effectuée avec une fréquence semestrielle

Les volumes facturés au titre de l'année 2016 sont de 44 404 m³/an (_____m³/an en 2015).

Pour chaque élément du prix ayant évolué depuis l'exercice précédent, les éléments explicatifs (financement de travaux, remboursement de dettes, augmentation du coût des fournitures, etc.) sont les suivants :

2.3. Recettes

Recettes de la collectivité :

Type de recette	Exercice 2015 en €	Exercice 2016 en €	Variation en %
Recettes vente d'eau aux usagers			
dont abonnements			
Recette de vente d'eau en gros			
Recette d'exportation d'eau brute			
Régularisations des ventes d'eau (+/-)			
Total recettes de vente d'eau	34 000	35 100	+2,94%
Recettes liées aux travaux			
Contribution exceptionnelle du budget général			
Autres recettes (préciser)			
Total autres recettes			
Total des recettes	34 000	35 100	+2,94%

Recettes de l'exploitant :

Type de recette	Exercice 2015 en €	Exercice 2016 en €	Variation en %
Recettes vente d'eau aux usagers			
dont abonnements			
Recette de vente d'eau en gros			
Recette d'exportation d'eau brute			
Régularisations des ventes d'eau (+/-)			
Total recettes de vente d'eau	65 500	66 400	-1,37%
Recettes liées aux travaux	600	0	-100%
Autres recettes (préciser)	1 200	900	-25%
Total autres recettes	1 800	900	-50%
Total des recettes	67 300	67 300	0%

Recettes globales: Total des recettes de vente d'eau au 31/12/2016 : 101 500 € (101 300 € au 31/12/2015).

3. Indicateurs de performance

3.1.Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1)

Les valeurs suivantes sont fournies au service par l'Agence régionale de la santé (ARS), et concernent les prélèvements réalisés par elle dans le cadre du contrôle sanitaire défini par le Code de la santé publique (ou ceux réalisés par le service dans le cadre de sa surveillance lorsque celle-ci se substitue au contrôle en question).

Analyses	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2015	Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2015	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2016	Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2016
Microbiologie	9	0	7	0
Paramètres physico-chimiques	9	0	7	0

Le taux de conformité est calculé selon la formule suivante :

$$taux\ de\ conformit\'e = \frac{nombre\ de\ pr\'el\`evements\ r\'ealis\'es - nombre\ de\ pr\'el\`evements\ non\ conformes}{nombre\ de\ pr\'el\`evements\ r\'ealis\'es} *100$$

Cet indicateur est demandé si le service dessert plus de 5000 habitants ou produit plus de 1000 m³/jour.

Analyses	Taux de conformité exercice 2015	Taux de conformité exercice 2016
Microbiologie (P101.1)	100%	100%
Paramètres physico-chimiques (P102.1)	100%	100%

3.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B)

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable a évolué en 2013 (indice modifié par arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de distribution d'eau potable mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 110 pour les services n'ayant pas la mission de collecte).

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites cidessous et avec les conditions suivantes :

Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de

réseaux (partie A) sont acquis.

Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

	nombre de points	Valeur	points potentiels
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)			
VP.236 - Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.237 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAU (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a		artie Δ)	
VP.238 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	rete obtende pour la p	Oui	
VP.240 - Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)	0 à 15 points sous conditions ⁽¹⁾	Oui	15
VP.239 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		100%	
VP.241 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions ⁽²⁾	100%	15
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins on			
VP.242 - Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI,) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.243 - Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements é lectromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.244 - Localisation des branchements sur le plan des réseaux (3)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.245 - Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur ⁽³⁾	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.246 -Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.247 - Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.248 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.249 - Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux	oui : 5 points non : 0 point	Non	0
TOTAL (indicateur P103.2B)	120	-	105

⁽¹⁾ l'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour

obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1. 2. 3. 4 et 5

(2) l'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(3) non pertinent si le service n'a pas la mission de distribution

3.3. Indicateurs de performance du réseau

3.3.1. Rendement du réseau de distribution (P104.3)

Le rendement du réseau de distribution permet de connaître la part des volumes introduits dans le réseau de distribution qui est consommée ou vendue à un autre service. Sa valeur et son évolution sont le reflet de la politique de lutte contre les pertes d'eau en réseau de distribution.

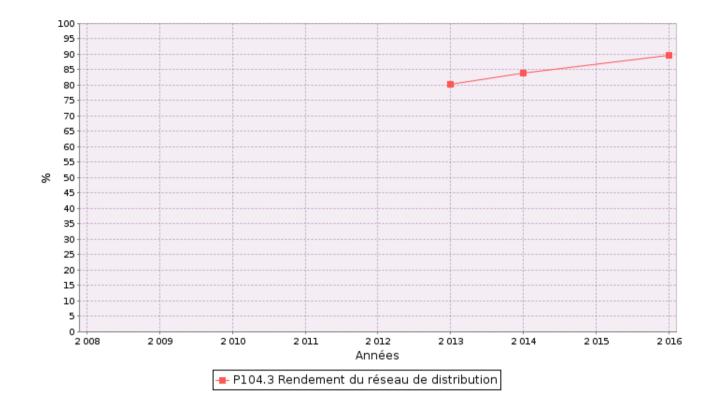
Le rendement du réseau de distribution se calcul ainsi :

rendement du réseau =
$$\frac{V_6 + V_3}{V_1 + V_2} * 100$$

A titre indicatif, le ratio volume vendu aux abonnés sur volume mis en distribution (appelé également rendement primaire du réseau) vaut :

part du volume vendu parmi le volume mis en distribution =
$$\frac{V_7}{V_4}$$

	Exercice 2015	Exercice 2016
Rendement du réseau	%	89,7 %
Indice linéaire de consommation (volumes consommés autorisés + volumes exportés journaliers par km de réseau hors branchement) [m³ / jour / km]	0,01	5,46
Volume vendu sur volume mis en distribution (ex. rendement primaire)	%	88,6 %



3.3.2. Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3)

Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage lors de leur distribution aux abonnés. Sa valeur et son évolution sont le reflet du déploiement de la politique de comptage aux points de livraison des abonnés et de l'efficacité de la gestion du réseau.

indice linéaire des volumes non comptés =
$$\frac{V_4 - V_7}{365 * linéaire du réseau de desserte en km}$$

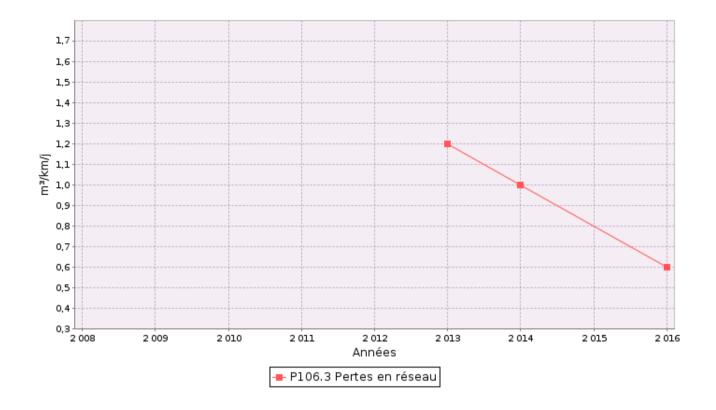
Pour l'année 2016, l'indice linéaire des volumes non comptés est de 0,7 m³/j/km (_____ en 2015).

3.3.3. Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3)

Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés sur le périmètre du service. Sa valeur et son évolution sont le reflet d'une part de la politique de maintenance et de renouvellement du réseau, et d'autre part des actions menées pour lutter contre les volumes détournés et pour améliorer la précision du comptage chez les abonnés.

indice linéaire des pertes en réseau =
$$\frac{V_4 - V_6}{365* linéaire du réseau de desserte en km}$$

Pour l'année 2016, l'indice linéaire des pertes est de 0,6 m³/j/km (_____ en 2015).



3.3.4. Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2)

Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé (par la collectivité et/ou le délégataire) par la longueur du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées, mais pas les branchements. Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé.

Exercice	2012	2013	2014	2015	2016
Linéaire renouvelé en km	0	0	0	0	0

Au cours des 5 dernières années, 0 km de linéaire de réseau ont été renouvelés.

taux moyen de renouvellement des réseaux =
$$\frac{L_N + L_{N-1} + L_{N-2} + L_{N-3} + L_{N-4}}{5 * linéaire du réseau de desserte} * 100$$

Pour l'année 2016, le taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable est de 0% (_____ en 2015).

3.4. Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3)

La réglementation définit une procédure particulière pour la protection des ressources en eau (captage, forage, etc.). En fonction de l'état d'avancement de la procédure, un indice est déterminé selon le barème suivant :

0%	Aucune action de protection
20%	Études environnementales et hydrogéologiques en cours
40%	Avis de l'hydrogéologue rendu
50%	Dossier déposé en préfecture
60%	Arrêté préfectoral
80%	Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés, etc.)
100%	Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre et mise en place d'une procédure de suivi de son application

En cas d'achats d'eau à d'autres services publics d'eau potable ou de ressources multiples, l'indicateur est établi pour chaque ressource et une valeur globale est calculée en pondérant chaque indicateur par les volumes annuels d'eau produits ou achetés.

Pour l'année 2016, l'indice global d'avancement de protection de la ressource est 60% (_____% en 2015).

4. Financement des investissements

4.1. Branchements en plomb

La législation prévoit l'abaissement progressif de la teneur en plomb dans l'eau distribuée. A partir du 25/12/2013, cette teneur ne devra plus excéder 10 μ g/l. Cette faible valeur peut induire une suppression des branchements en plomb.

Branchements	Exercice 2015	Exercice 2016
Nombre total des branchements	668	664
Nombre de branchements en plomb modifiés ou supprimés dans l'année	0	0
Nombre de branchements en plomb restants (en fin d'année)	73	73
% de branchement en plomb modifiés ou supprimés/nombre total de branchements	0%	0%
% de branchements en plomb restants/nombre total de branchements	10,93%	10,99%

4.2. Montants financiers

	Exercice 2015	Exercice 2016
Montants financiers HT des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire		24 566,84
Montants des subventions en €		0
Montants des contributions du budget général en €		0

4.3. État de la dette du service

L'état de la dette au 31 décembre 2016 fait apparaître les valeurs suivantes :

		Exercice 2015	Exercice 2016
Encours de la dette au 31 décembre N (montant restant dû en €)			/
Montant remboursé durant l'exercice en €	en capital		
	en intérêts		

4.4. Amortissements

Pour l'année 2016, la dotation aux amortissements a été de 11 229,31 € (_____ € en 2015).

4.5. Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service

Projets à l'étude	Montants prévisionnels en €	Montants prévisionnels de l'année précédente en €
/		

4.6. Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice

Programmes pluriannuels de travaux adoptés	Année prévisionnelle de réalisation	Iontants prévisionnels en €	
/			

5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

5.1. Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P109.0)

Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

- les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- les abandons de créance à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

L'année 2016, le service a reçu 0 demandes d'abandon de créance et en a accordé 0.

26 € ont été abandonnés et/ou versés à un fonds de solidarité, soit 0,0006 €/m³ pour l'année 2016 (____ €/m³ en 2015).

5.2. Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)

Peuvent être ici listées les opérations mises en place dans le cadre de l'article L1115-1-1 du Code général des collectivités territoriales, lequel ouvre la possibilité aux collectivités locales de conclure des conventions avec des autorités locales étrangères pour mener des actions de coopération ou d'aide au développement.

Bénéficiaire	Montant en €

6. Tableau récapitulatif des indicateurs

		Exercice 2015	Exercice 2016	
Indicateurs descriptifs des services				
D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	1 346	1 346	
D102.0	Prix TTC du service au m3 pour 120 m3 [€/m³]		2,33	
Indicateu	irs de performance	1		
P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du			
	contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la	100%	100%	
	microbiologie			
	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du			
P102.1	contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les	100%	100%	
	paramètres physico-chimiques			
P103.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	15	105	
P104.3	Rendement du réseau de distribution	%	89,7%	
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés [m³/km/jour]		0,7	
P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau [m³/km/jour]		0,6	
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	%	0%	
P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	%	60%	
P109.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité		0,0006	
	[€/m³]			